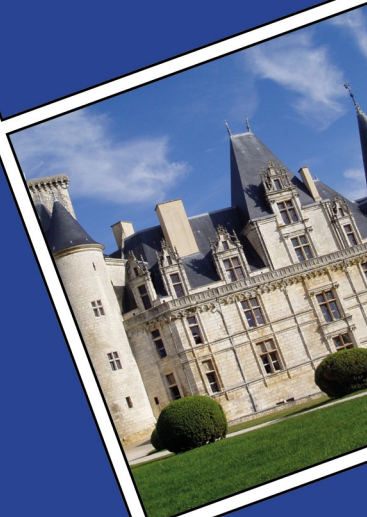


# DOSSIER DE PRESSE



PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

**Exercice de recherche et  
sauvetage d'aéronef  
(SAREX)**

*Mercredi 20 mars 2019 à 10h30  
Préfecture (COD - salle Jean Moulin)*



## SOMMAIRE

|  |                   |
|--|-------------------|
| <a href="#">La recherche et le sauvetage d'aéronef : une politique d'exercice.....</a> | <a href="#">3</a> |
| <a href="#">L'exercice SAR.....</a>  | <a href="#">4</a> |
| <a href="#">Le SAREX du ## mars en Charente.....</a>                                   | <a href="#">6</a> |

### Contacts presse

Pierre GÉ

[pierre.ge@charente.gouv.fr](mailto:pierre.ge@charente.gouv.fr)

☎ 05.45.97.62.37 – ✉ 06.49.00.12.76

Préfecture de la Charente

Service départemental de la communication interministérielle  
7-9, rue de la préfecture – CS 92301 – 16023 Angoulême Cedex

[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)



Préfète de la Charente



@Prefet16

# LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE D'AÉRONEF : UNE POLITIQUE D'EXERCICE

Selon les principes établis à Chicago lors de la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la mission de recherche et sauvetage des aéronefs en détresse (SAR – *Search and rescue*) est une mission de service public incombant aux Etats. Pour la France, cette mission a été dévolue à l'Armée de l'Air.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, cette charge est confiée à un centre de coordination et de sauvetage aéronautique (ARCC – *Aeronautical rescue coordination center*) unique, basé à Lyon-Mont-Verdier. Il assure le service SAR sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Avec la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, l'entraînement est devenu une obligation permanente qui s'impose à tous, fonctionnaires civils ou militaires, industriels, opérateurs publics et privés, élus, médias ou simple citoyen. Des exercices SAR (SAREX) sont ainsi régulièrement organisés par l'ARCC dans l'ensemble des départements métropolitains.

## Les finalités d'un exercice SAR

Les exercices SAR ont pour objectifs d'assurer le plus efficacement possible le sauvetage des occupants d'aéronefs en détresse, ou encore une participation aéronautique aux opérations de sauvetage des vies humaines.

L'entraînement est une phase essentielle pour tester le réalisme et la pertinence des plans, vérifier les procédures, la fiabilité et la sécurité des systèmes de communication, et évaluer les équipes et les moyens mobilisés dans la gestion de crise.

Dans des conditions aussi proches que possibles de la réalité, le SAREX doit permettre :

- à la préfecture de mettre en application les différentes mesures du plan de secours spécialisé SATER (sauvetage aéroterrestre) départemental et d'observer plus particulièrement :
  - les procédures de déclenchement des différentes phases du plan SATER,
  - la coordination entre les éléments sur le terrain, le COD et l'ARCC Lyon-Mont-Verdier,
  - le fonctionnement de l'interface « armée – service civil » qui permet la remontée d'information directement auprès de l'autorité préfectorale ;
- à l'ARCC Lyon-Mont-Verdier :
  - de mieux connaître l'ensemble de ses interlocuteurs dans le département,
  - d'entraîner tous les organismes participant à la mission SAR à l'application des diverses procédures de coordination et de contrôle, ainsi qu'à l'emploi des réseaux de transmission ;
  - de s'entraîner à la direction des opérations de recherche et à la participation aux phases de sauvetage d'aéronefs en détresse,
  - d'optimiser la gestion et la coordination des moyens aériens ;
- aux équipes de recherche de s'entraîner à l'exécution d'opérations de recherche et de sauvetage dans le cadre des accords en vigueur.

# L'EXERCICE SAR

L'exercice SAR s'appuie sur le plan de secours spécialisé SATER, qui vise à localiser par des moyens aériens, terrestres ou radios des aéronefs en détresse, disparus ou accidentés dans les délais les plus courts possibles.

Le plan SATER est un plan départemental arrêté par le préfet pour la mise en œuvre des recherches terrestres, en parallèle et en coordination avec les recherches aériennes menées par l'Armée de l'Air. Il peut notamment intervenir en amont du plan destiné à porter secours à de nombreuses victimes.

Le plan SATER est déclenché dans deux circonstances :

- en cas de disparition d'un aéronef ou l'émission de signaux de détresse par le pilote ;
- en cas de chute de l'appareil ou d'atterrissage brutal sur le territoire.

La mise en œuvre du plan s'appuie sur les moyens de la préfecture, de la Gendarmerie et la Police nationales, du service départemental d'incendie et de secours, de la sécurité civile, des bénévoles de l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC), et des collectivités locales concernées. D'autres organismes publics ou privés peuvent apporter leur concours (forces armées, direction départementale des territoires, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, agence régionale de santé, service d'aide médicale d'urgence, associations de secourisme, etc.).

## Les principaux intervenants

### Le directeur des opérations de recherche (DOR)

Durant les opérations SAR, c'est le préfet (ou son représentant) qui assume les fonctions de directeur des opérations de recherche. Il active le plan ORSEC, supervise et dirige les opérations de recherche, et est présent au centre opérationnel départemental (COD) ou au poste de commandement opérationnel (PCO).

Pendant la crise, son rôle est notamment de :

- définir la stratégie des opérations de secours et diriger sa mise en œuvre ;
- mobiliser les moyens de secours public relevant de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et, en tant que besoin, mobiliser ou réquisitionner les moyens privés nécessaires aux secours ;
- assurer et coordonner la communication, notamment vers les médias et le grand public ;
- anticiper les conséquences de la crise et préparer la sortie de crise.

### Le commandant des opérations de recherches (COR)

Le commandant des opérations de recherche est un officier des forces de l'ordre. Sous l'autorité du DOR, il coordonne les moyens de recherche mis en œuvre. En cas de nécessité, il détermine l'implantation, en accord avec le DOR, d'un poste de commandement de recherche (PCR).

Selon la zone géographique d'intervention, le COR peut être le directeur départemental de la sécurité publique (zone police) ou le commandant du groupement de gendarmerie départementale (zone gendarmerie).

Pendant la crise, le rôle des forces de l'ordre est notamment de :

- faciliter l'acheminement et la circulation des moyens de secours ;
- assurer la mission de recherche d'aéronef ;
- faire respecter l'ordre public sur les lieux de l'événement et prévenir le risque de sur-accident ;
- mettre en œuvre les mesures de police administrative décidées par le DOR ;
- mettre en œuvre les directives du procureur de la République en matière de police judiciaire.

## LE SAREX DU 20 MARS EN CHARENTE

Dans le cadre du calendrier des exercices SAR nationaux, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a programmé un exercice pour le département de la Charente, le ## mars 2019.

L'exercice est déclenché par l'ARCC de Lyon-Mont-Verdier qui détermine l'heure de début et le lieu. Il simule la disparition d'un aéronef dans l'espace aérien du département. Afin de préserver le caractère « inopiné » de l'exercice, les personnels des services de l'État et les membres du corps préfectoral ne disposent ni du scénario, ni de la chronologie de l'événement.

Durant l'exercice, le plan ORSEC-SATER sera mis en œuvre et le COD sera activé à la préfecture. À l'ARCC, une cellule d'animation sera mobilisée. En outre, deux militaires de l'aviation civile seront présents en Charente durant l'exercice, l'un au COD à la préfecture, l'autre sur le terrain.

Les moyens aériens susceptibles d'être mobilisés pour cet exercice seront les hélicoptères de la sécurité civile de La Rochelle, de la section aérienne de la gendarmerie de Limoges et de la Marine nationale.

**ARCC**  
Aeronautical Rescue Coordination Center

# URGENCE AÉRONAUTIQUE

Composez le  
**191**

- Recherche
- Sauvetage
- 24h/24 7J/7

